



Le dépassement dangereux Un dépassement contre la vie




« Le respect des règles de dépassement... un gage de sécurité »

C/ Cas d'interdiction de dépasser :


 Présence de la signalisation d'interdiction de dépasser.

Lorsque la visibilité est insuffisante :

 Dans les virages et sommets de côtes.

 Aux passages à niveau.

 Aux intersections.

 A l'approche des passages pour piétons.

 En présence des travaux sur route.

 A un arrêt de bus.

• Conditions atmosphériques (pluie, brouillard, neige).

• Existence d'un véhicule qui se prépare à effectuer un dépassement.

• Au cas où le véhicule prévu à être dépassé s'engage à exécuter la même manœuvre.

• Manque d'espace suffisant pour reprendre la ligne droite après le dépassement.

Remarque :

Tout conducteur contrevenant aux lois concernant les dépassements sera puni d'une amende de 800 à 1 500 DA et de la suspension du permis pour une période de trois (03) mois (article 21, loi 16-04).



« Le dépassement dangereux »

Le dépassement dangereux est l'une des causes importantes des accidents de la circulation.

Selon les statistiques de l'année 2007, il a été enregistré 3 637 accidents corporels (un taux de 8,83%), dus à cette infraction.

Conditions d'un dépassement réglementaire :

Le dépassement doit être effectué par la gauche en respectant certaines règles de sécurité.

A/ Avant le dépassement, il faut s'assurer que :



- Le dépassement est autorisé.
- La visibilité est nette.
- La route est libre sur la distance nécessaire.
- Aucun autre usager qui précède ou qui suit n'a commencé la même manœuvre.

« Le dépassement dangereux... coûte cher »

- La manœuvre ne présente aucun danger et ne gêne pas les usagers roulant dans l'autre sens.
- La vitesse est adéquate pour le dépassement par rapport au véhicule dépassé.
- Il est possible de reprendre la place dans le courant normal de la circulation sans gêner les autres usagers.

B/ Phase de dépassement :



1^{re} Phase : Avant d'entreprendre le dépassement, il faut :

- Aviser l'usager de la route de l'intention du dépassement par le clignotant.
- Avertir le conducteur du véhicule prévu à dépasser par klaxon ou les feux.
- Accélérer pour effectuer le plus rapidement possible la manœuvre.

« Ne dépassez pas... patientez ! »

2^e Phase : Pendant le dépassement, il faut :

- Garder le clignotant actionné.
- Laisser une distance de sécurité suffisante sur la droite pour éviter la collision avec le véhicule dépassé (moins 50 cm lorsqu'on dépasse un véhicule et 1 m lorsqu'on dépasse des piétons).
- Dès que l'on aperçoit, dans son rétroviseur, le véhicule dépassé, il faut commencer à se rabattre progressivement à droite par une ligne oblique.



NB. :

Le conducteur du véhicule dépassé doit :

- Serrer immédiatement à droite.
- Ne pas accélérer son allure.
- Assurer une distance de sécurité suffisante par rapport au véhicule antécédent afin de permettre au véhicule ayant exécuté la manœuvre de reprendre sa droite en toute sécurité.